

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 5 avril 2018 à 14h00 à SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

M. Pascal DEPOISSON accueille les délégués et leur souhaite la bienvenue.

Le Président ouvre la séance. Le quorum est atteint avec 26 délégués présents et 12 procurations.

M. Pascal DEPOISSON est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande si le compte rendu de la précédente réunion soulève des observations. Les observations envoyées par le maire de Saumane sont jointes au présent compte rendu.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Le Président informe l'assemblée que la communauté a la possibilité de demander des financements au niveau européen pour le bâtiment du « Bleuet ». Il demande si le conseil peut se saisir de cette question qui n'est pas à l'ordre du jour.

L'assemblée autorise à la majorité avec 23 voix pour et 15 voix contre à solliciter les financements.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS & COMPTES DE GESTION 2017

Un vote public est demandé par au moins un quart des conseillers communautaires.

A. Budget principal

Le président donne lecture du compte administratif 2017 pour le service général qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	3 842 716,54 €
	Recettes :	6 029 496,67 €
Soit un excédent de clôture de 2 186 780,13 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	1 034 755,64 €
	Recettes :	1 126 733,48 €
Soit un excédent de clôture de 91 977,84 €		

B. Budget Ordures ménagères

Le Compte administratif du budget ordures ménagères se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	1 286 906,32 €
	Recettes :	1 539 722,81 €
Soit un excédent de clôture de 252 816,49 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	69 306,59 €
	Recettes :	230 158,67 €
Soit un excédent de clôture de 160 852,08 €		

C. Budget Economie

Le compte administratif du budget économie se résume :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	782 149,52 €
	Recettes :	2 414 534,14 €
Soit un excédent de clôture de 1 632 384,62 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	5 446 245,36 €
	Recettes :	3 654 220,75 €
Soit un déficit de clôture de 1 792 024,61 €		

D. Budget SPANC

Le compte administratif du budget SPANC se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	3 922,46 €
	Recettes :	21 990,78 €

Soit un excédent de clôture de 18 068,32 €

Le Président quitte la séance.

M. WAGNER est désigné président de séance et fait procéder au vote des comptes administratifs qui sont adoptés séparément à la majorité avec 21 voix pour et 15 voix contre.

Le Président réintègre la séance et fait procéder au vote des comptes de gestion.

Un vote public est demandé.

Les comptes de gestion sont adoptés séparément à la majorité avec 23 voix pour et 15 voix contre.

2 - AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017

A - Budget principal

Section de fonctionnement	+ 1 794 257,97 €
Section d'investissement	+ 91 977,84 €
Transfert du capital d'emprunt	- 484 500 €
Déficit à combler	- 392 522,16 €

L'assemblée décide, à la majorité avec 23 voix pour et 15 contre, d'affecter la somme de 392 522,16€ prélevée en section de fonctionnement et reportée en section d'investissement et de reporter le solde en section de fonctionnement.

B - Budget déchets ménagers

Section de fonctionnement	+ 252 816,49 €
Section d'investissement	+ 160 852,08 €
Transfert du capital d'emprunt	+ 484 500,00 €
TOTAL section	+ 645 352,08 €

L'assemblée décide à la majorité avec 23 voix pour et 15 contre de reporter les excédents dans leurs sections respectives dans le budget 2018.

C - Budget Economie

Section d'investissement 1068	+ 1 632 384,62 €
Déficit à combler	- 1 792 024,61 €
TOTAL section	- 159 639,99 €

L'assemblée décide, à la majorité avec 23 voix pour et 15 contre, d'affecter la somme de 1 632 384,62 € prélevée dans la section de fonctionnement et reportée en section d'investissement pour combler une partie du déficit et de reporter le solde du déficit 159 639,99 € dans le budget 2018.

D - Budget SPANC

Section de fonctionnement	+ 18 068,32 €
---------------------------	---------------

L'assemblée décide à la majorité avec 23 voix pour et 15 contre de reporter l'excédent en section de fonctionnement dans le budget 2018.

3 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE JABRON LURE VANCON DURANCE

Le président explique que la communauté du pays de Banon assurait la collecte du hameau de Villesèche sur la commune des Omergues proche de Revest du Bion. L'objectif est de rationaliser la collecte. Il donne lecture de la convention.

Les élus suggèrent que la convention soit signée jusqu'à la fin du mandat et que la redevance soit délibérée ultérieurement.

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer la convention à intervenir.

4 - ANNULATIONS DE CREANCES

Le comptable public de la communauté nous demande d'annuler des titres concernant les factures OM de 2017 pour une personne en situation de surendettement pour un montant de 170 € et une facture d'assistance téléphonique pour une autre personne en situation de surendettement pour un montant de 11,36 €.
L'assemblée autorise à l'unanimité ces annulations de créances.

5 - PART SUPPLEMENTAIRE « IFSÉ REGIE »

L'assemblée adopte à l'unanimité la mise en place d'une part supplémentaire pour les régisseurs dans le nouveau régime indemnitaire.

Séance close à 17 h 15

Mane, le 9 avril 2018



Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS

